

## FORUM DE LA PROPRETE : RESUME DE LA TABLE RONDE « REPRESSION »

L'exposé d'introduction du modérateur de la table-ronde, le bureau Comase, a rappelé le contexte du système de répression au niveau communal qui se base principalement sur les sanctions administratives communales et, au niveau régional, sur la lutte contre la délinquance environnementale.

Comase a rappelé quels sont les acteurs principaux du secteur de la répression (parquets, fonctionnaires sanctionneurs régionaux/communaux/provinciaux, agents constatateurs [police, commune, région]).

Enfin, Comase a mentionné les évolutions notables en cours :

- fichier central ;
- agents constatateurs pour les OIP et intercommunales ;
- durcissement des sanctions ;
- renforcement de l'indépendance et de l'impartialité des fonctionnaires sanctionneurs et de leurs pouvoirs ;

Cette table ronde a eu pour objectif d'écouter le témoignage d'acteurs de terrain en matière de répression de la délinquance environnementale (fonctionnaire sanctionneur, agents constatateurs, responsable politique) qui ont partagé leur expérience avec l'auditoire. Ceci afin d'analyser les opportunités de collaboration entre les différents acteurs et les actions potentielles que Be WaPP pourrait mener en lien avec la dimension de la répression.

Le premier exposé de Madame Marjorie Dudome, fonctionnaire sanctionneur à la Ville de Binche a permis de mieux comprendre la fonction qu'elle occupe, son rôle, les principaux outils dont la commune dispose et les pistes d'améliorations.

Le fonctionnaire sanctionneur a une indépendance totale par rapport aux relations entre agents/mandataires communaux et habitants de la commune.

Son rôle est particulier à la Ville de Binche puisqu'elle est à la fois fonctionnaire de prévention, fonctionnaire sanctionneur et responsable des agents constatateurs en environnement et des gardiens de la paix constatateurs.

Son rôle lui confère une connaissance approfondie des dossiers et de la politique de répression globale. Elle pointe également son impartialité même si ce point suscite parfois question.

Mme Dudome indique qu'en matière environnementale, la population est fréquemment « fragilisée ».

Les agents constatateurs ont beaucoup de moyens en théorie (dans le décret) mais la mise en œuvre dans la pratique est plus compliquée (manque de moyens humains, peu de formations, manque de moyens financiers, manque de connaissances techniques, véhicules de service non-adaptés,...).

Les outils dont la commune dispose sont principalement :

- l'avertissement (actionné surtout sur terrain privé) ;
- la mobilisation/collaboration avec des partenaires externes (HYGEA, Syndic, Société de logements sociaux,...) ;

- les courriers de sensibilisation ;
- le suivi rapproché de certains dossiers (surtout pour les déjections canines, suivi de certaines familles en difficulté – approche « sociale ») ;
- les P.V. et auditions.

Elle conclut avec des pistes d'améliorations :

- ne pas se limiter au décret car toute nouvelle idée/approche est bonne à prendre et à mettre en place ;
- agir de manière concertée avec partenaires externes ;
- agir de manière réglementaire mais avec sa personnalité ;
- corriger les problèmes principaux (manque de formations, de moyens et de connaissances techniques dans les dossiers de plus grande ampleur).

La seconde présentation, par Vincent Quaedvlieg et Philippe Bissot, agents constatateurs de la Ville d'Herstal, a permis de récolter quelques chiffres importants à l'échelle d'une commune.

Parmi les 4.224 P.V. (352 P.V. par an) dressés sur une période de 12 ans, 84 % concernaient l'abandon de déchets.

Près de 50 % de ces constatations sont réalisées grâce à la vidéo-surveillance (2.206 P.V.) tout en ne négligeant pas le travail de terrain qui reste bien nécessaire aussi.

Monsieur Quaedvlieg a présenté les différents types de caméras installées à Herstal (semi-fixes et fixes) avec les règles législatives en vigueur à respecter.

Il a aussi insisté sur la nécessité que les images de ces caméras puissent être couplées à la base de données de la D.I.V., grâce un logiciel numérique, pour pouvoir identifier les plaques d'immatriculation des contrevenants et rédiger chaque P.V. dans ce même outil numérique.

Enfin, il pointe les difficultés/améliorations possibles :

- manque d'uniforme ou de carte officielle pour être identifié/reconnu/légitimé par le citoyen ;
- pas d'identification des plaques d'immatriculations étrangères ;
- personnes en situation irrégulière sur le territoire belge (insolvabilité) ;
- manque de formations de base et continuées ;
- aucune évolution de carrière ou nomination prévues par le Décret impactant leur indépendance face aux politiques.

La troisième présentation de Jérôme Laffineur, agent constatateur de la commune d'Erquennes, a apporté un éclairage sur la problématique des communes frontalières confrontées à des citoyens étrangers, des plaques d'immatriculation non reconnues car étrangères, la difficulté d'accès à la D.I.V. pour certaines d'entre elles et les petites incivilités qui passent sous le radar (mégots français,...) car le coût du recommandé par la poste reste trop important.

### **Questions / réponses**

Pour Herstal, l'investissement dans des caméras de vidéosurveillance a permis de réduire les dépôts clandestins, notamment ceux situés au niveau des sites de bulles à verre. L'agent précise que, sur ces sites, les dépôts sont souvent le fait de citoyens qui ne sont pas de la commune d'Herstal.

A Herstal, Monsieur Bissot a précisé que les agents constatateurs fonctionnent en brigades mixtes avec séparation des rôles c'est-à-dire que certains ne font que de la prévention tandis que d'autres s'occupent exclusivement de répression.

Pour Binche, l'insolvabilité des contrevenants ne concerne finalement que 5% des dossiers.

Un élément « cocasse » évoqué par Herstal est que certaines caméras sont surveillées par une autre caméra car le vol ou le vandalisme est parfois rencontré dans certains sites vidéosurveillés.

Olivier Dethier de Verviers a informé l'assemblée qu'il y a un appel à projets de la Province de Liège pour l'acquisition de caméras via un marché cadre / une centrale d'achat.

Pascal Micha, Idelux, pointe un élément intéressant : « Comment faire la promotion du métier / poste d'agent constatateur ? » Une piste de réponse pourrait se trouver dans le cadastre des agents qui pourraient constituer un réseau d'échanges / d'entraide entre agents → Rappel de Be WaPP quant à l'existence d'une plateforme en matière de délinquance environnementale : <https://reseau-delinquance-environnementale.be/>, plate-forme qui recense un certain nombre de documents intéressants et qui permet d'échanger idées et expériences.

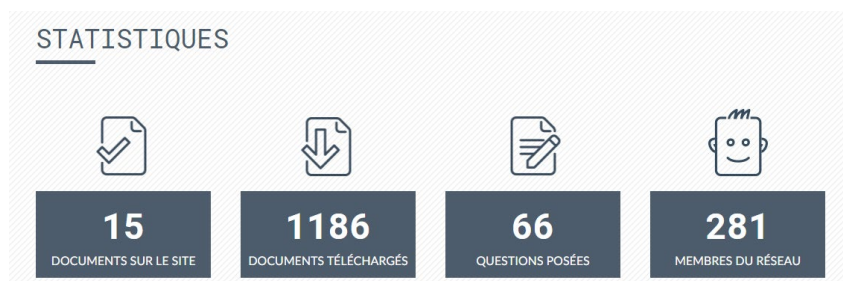
RÉSEAU DE LUTTE DE LA DÉLINQUANCE ENVIRONNEMENTALE

Documentation Forum Mode d'emploi FAQ Contact S'identifier

## PRÉSENTATION

La plate-forme de lutte contre la délinquance environnementale vise à mettre en réseau tous les professionnels actifs dans ce domaine. La plate-forme est gérée par l'Union des Villes et des Communes de Wallonie asbl en partenariat avec l'asbl Be WaPP pour les matières liées à la propreté publique. Pour avoir accès au forum et à la documentation, il suffit de vous inscrire !

Découvrir



Enfin, une suggestion émise par Jonathan Voet, TIBI) évoque le rôle de facilitateur que pourrait jouer Be WaPP dans les formations de base et continuées des agents constatateurs.